

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 13 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 décembre 2023

**Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :**

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

**Procurations** : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

**Secrétaire de séance** : Laurence DELBECQ

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :**

- DIA :

➤ Non usage du droit de préemption pour 2 DIA : Les Petites Epines Bénites

Les Petites Epines Bénites

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE  
2023**

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : DENOMINATION VOIRIE - IMPASSE DES NOYERS – INTERVENTION DE  
LUDOVIC LACROIX**

Il convient de nommer la rue attribuée au lotissement TARDY sis 160 Rue de Bellangeon : Impasse des Noyers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de valider le nom de la rue tel que présenté ci-dessus,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : DISTRACTION DE LA FORET COMMUNALE – ONF – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Etant donné que le site (ISDND) sis « La Grande Meyerie » n'a pas vocation à retrouver une vocation de forêt, que ce soit à court, moyen ou long terme, et des mesures compensatoires sont d'ores et déjà prises en compte par rapport à la biodiversité présente aujourd'hui sur le site, la Préfecture nous demande de prendre une délibération pour valider cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

**PRENDRE ACTE** que depuis 47 ans, au lieu-dit « La Grande Meyerie », sis à Saint-Sorlin en Valloire, des terrains appartenant aux communes de Saint-Sorlin, Epinouze, Manthes et Moras n'ont aucune vocation forestière,

**PRENDRE ACTE** que l'impact environnemental de l'usage de ces terrains est déjà pris en compte dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation, que ce soit durant l'exploitation ou après,

**SOLLICITE** le préfet de la Drôme afin que les parcelles AN 111, 113, 117, 118, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 171, 172, 73, 174 et 161 soient distraites du régime forestier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et toute sollicitation de nature à appliquer la présente décision.

Votants : 19                      Pour : 19

**OBJET : ENTRETIEN ET GESTION DES ZAE – ZONE D'ACTIVITES DES EPINES BENITES : CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – INTERVENTION DE YVES CHAREYRE**

La convention signée avec la CCPDA sur l'entretien de la ZAE Les Epines Bénites arrive à échéance au 31/12/2023. Il convient de la renouveler pour une année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DONNE SON ACCORD** pour la prolongation d'une année en 2024 de la convention cadre d'entretien et de gestion des zones d'activités par voie d'avenant,

**DONNE DELEGATION** au Maire pour signer le contrat de prestations annuel pour l'année 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19                      Pour : 19

**OBJET : CONVENTION AVEC LA CCPDA POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT – TRAVERSEE DU VILLAGE – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Concernant le projet de la traversée du village, le marché de travaux Assainissement de la Communauté de Communes sera englobé avec notre marché de travaux. Pour cela, il convient de signer une convention avec la CCPDA pour acter cette décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**APPROUVE** le projet de convention de groupement de commande pour le marché de travaux de mise en séparatif du centre village.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19                      Pour : 19

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » AVEC LA CCPDA – MODIFICATION PROGRAMMATION DE TRAVAUX – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Suite aux études réalisées dans le cadre du projet de la traversée du village, il a été constaté que le réseau d'assainissement du centre bourg était en mauvais état. Il est proposé de modifier la programmation pluriannuelle des investissements.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**VALIDE** la modification du programme de travaux de la commune du Saint-Sorlin en Valloire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative au transfert de la compétence réseaux.

Votants : 19                      Pour : 19

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°5 – OPERATION 252 TRAVERSEE DU VILLAGE – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ**

Dans le cadre du projet de la traversée du Village et afin de pouvoir régler les frais d'études engagés, il convient de prévoir des crédits à l'opération 252 TRAVERSEE DU VILLAGE. Il vous est proposé la décision modificative suivante :

<b>TRAVERSEE DU VILLAGE</b>		
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Comptes de dépenses</b>		
2151 - Opération 252 Traversée du Village		66 500 €
21534 – Opération 259 Enfouissement réseaux	34 000 €	
2138 – Op 254 Département	18 500 €	
2115 – Op 260 Pôle Culturel	14 000 €	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Votants : 19                      Pour : 19

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°6 – OPERATION 271  
DEGATS SUITE INONDATIONS – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ**

Suite aux inondations du 18/09/2023, il convient de prévoir des crédits sur l'opération 271 DEGATS SUITE INONDATIONS. Il vous est donc proposé la décision modificative suivante :

<b>DEGATS SUITE INONDATIONS</b>		
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Comptes de dépenses</b>		
2151 – Op 271 Dégâts suite inondations		14 100 €
21568 – Op 55 Poteaux incendie	2 500 €	
2151 – Op 66 Travaux voirie	3 200 €	
2151 – Op 139 Cœur de Village	8 400 €	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée**

Votants : 19                  Pour : 19

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°7 – LITIGE ONF –  
INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ**

Dans le cadre du litige ONF, il convient d'inscrire des crédits afin de pouvoir régler les frais de garderie Forêt indivise. Il est vous est donc proposé la décision modificative suivante :

	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
<b>Comptes de dépenses</b>		
4541 – Travaux d'office : dépenses		20 000 €
21318 - Opération 268 Organigramme	10 000 €	
2158 – Opération 269 Tableau électrique	10 000 €	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.**

Votants : 19                  Pour : 19

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS  
INTEMPERIES SUITE AUX INONDATIONS DU 18/09/2023 – INTERVENTION DE  
GUILLAUME LUYTON**

Suite aux inondations, le Département a ouvert un fonds intempéries afin d'aider les communes sinistrées. Il convient de faire cette demande de subvention qui s'élève à 40% du montant des travaux de réparation soit 50 783.36 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Département de 50 783.36 € au titre du Fonds Intempéries sur un montant de travaux de 126 958.39 € HT au taux de 40 %.

Votants : 19                  Pour : 19

**OBJET : OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR SUITE AUX INONDATIONS DU 18/09/2023 – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Suite aux inondations, la Préfecture a ouvert une enveloppe au titre de la DETR afin d'aider les communes sinistrées. Il convient de faire cette demande de subvention qui peut s'élever jusqu'à 40% du montant des travaux de réparation soit 55 928.40 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de la Préfecture de 55 928.40 € au titre de la DETR sur un montant de travaux de 139 820.99 € HT au taux de 40 %.

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : APPROBATION BUDGET PREVIONNEL TRAVERSEE DU VILLAGE – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Concernant le projet de la traversée du village, il vous est proposé d'approuver le projet de la traversée du village pour un montant de 2 692 930.56 € HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**D'APPROUVER** le projet de la traversée du village pour un montant de 2 692 930.56 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Concernant le projet de la traversée du village, il vous est proposé de solliciter des subventions auprès de la CCPDA, de l'Agence de l'Eau, de la DETR, du Département et de la Région.

Dépenses - Travaux		Recettes - Subvention	
Type de dépense	Montant HT	Type de subvention	Montant
Lot 1 : Terrassement - Réseaux	1 112 540.40	DETR (25% de 500 000 € HT)	125 000.00 €
Lot 2 : Voirie - Marquage	596 107.16	DEPT (30%)	807 879.17 €
Lot 3 : Revêtements - Maçonnerie	834 152.00	REGION (40% de 500 000 € HT)	200 000.00 €
Lot 4 : Mobilier – Espaces Verts	150 131.00	CCPDA (Fonds de concours)	108 159.00 €
		CCPDA (Fonds « Végétalisons »)	30 000.00 €
		Agence de l'Eau	315 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 692 930.56 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 692 930.56 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Sollicite** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 125 000 € HT,

**Sollicite** l'attribution d'une subvention du Département pour un montant de 807 879.17 € HT,

**Sollicite** l'attribution d'une subvention de la Région pour un montant de 200 000 € HT,

**Sollicite** l'attribution d'une subvention de la Communauté de Communes pour un montant de 138 159 € HT,

**Sollicite** l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour un montant de 315 000 € HT

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE POUR FINANCER SON PROJET – JEUX PARALYMPIQUES 2024– INTERVENTION DE DOMINIQUE ESCURE**

Le collège nous demande une subvention pour les aider à financer son projet concernant le jeux paralympiques 2024 à Paris. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 100 € par enfant de Saint-Sorlin soit 800 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**ACCORDE** une subvention de 100 euros par enfant de Saint-Sorlin.

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : MISE EN PLACE DU TARIF COLUMBARIUM AU 01/01/2024 – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Suite à la future installation du columbarium prévue début d'année, il convient d'établir un tarif à compter du 01/01/2024 pour cette nouvelle structure. Il vous est proposé de fixer ce tarif à 1200 € pour 15 ans correspondant au coût d'achat.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**FIXE** le tarif du columbarium à 1200 € par case pour 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, **APPROUVE** le renouvellement au bout des 15 ans au même tarif que les cavurnes existantes soit 250 € pour 15 ans et 450 € pour 30 ans supplémentaires, **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire appliquer ce tarif.

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : MISE A JOUR DES TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/01/2024– INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Il convient de mettre à jour les tarifs en vigueur au 01/01/2024.

	Ancien tarif	Nouveau tarif au 01/01/2024
<b>SERVICE PERISCOLAIRE</b>		
<b>CANTINE</b>		
Cantine Maternelle	4.62 €	4.62 €

Cantine Primaire	4.73 €	4.73 €
Cantine Adulte	6.41 €	6.41 €
Cantine Majoré	7.35 €	7.35 €
<b>GARDERIE</b>		
Garderie du matin	1.30 €	1.30 €
Garderie du matin Majoré	2.40 €	2.40 €
Garderie du soir	2.40 €	2.40 €
Garderie du soir Majoré	3.40 €	3.40 €
<b>LOCATION SALLES</b>		
<b>FOYER MUNICIPAL</b>		
Locales - 1 JOUR	150.00 €	200.00 €
Extérieurs - 1 JOUR	250.00 €	300.00 €
Locales - 2 JOURS	200.00 €	300.00 €
Extérieurs - 2 JOURS	400.00 €	500.00 €
<b>SALLE POLYVALENTE ou ANNEXE</b>		
Locales - 1 JOUR	300.00 €	400.00 €
Extérieurs - 1 JOUR	550.00 €	700.00 €
Locales - 2 JOURS	400.00 €	600.00 €
Extérieurs - 2 JOURS	700.00 €	900.00 €
<b>ENTRETIEN SALLES</b>		
SALLE POLYVALENTE	150.00 €	150.00 €
SALLE ANNEXE	100.00 €	100.00 €
FOYER MUNICIPAL	75.00 €	75.00 €
<b>DROIT DE PLACE</b>		
Tarif pour cirque (pour 4 jours de présence)	100.00 €	150.00 €
Tarif pour forains	1.00 € le ml + 1.50 € d'accès à l'électricité	Emplacement sur la vogue : 0 €
		Emplacement caravane personnelle :  15 € / caravane

Marché	30 € pour 10ml max + 10.00 € d'accès à l'électricité	0 €
<b>JARDINS ST SORLIN</b>		
Tarif par lot	21 €	25 €
<b>CAVURNES COLUMBARIUM ET CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
Cavurnes (15 Ans)	250 €	250 €
Cavurnes (30 Ans)	450 €	450 €
Concessions cimetière (30 ans)	Place Simple (120 €)	Place Simple (500 €)
	Place Double (240 €)	Place Double (700 €)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** les nouveaux tarifs à appliquer au 01/01/2024 tels que présentés ci-dessus.  
**MANDATE** Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs.

Votants : 19

Pour : 19

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### MARCHE DE NOEL

Bilan positif. Le collège était content de leur stand !

##### SAPINS POUR LES COMMERCANTS

Bon retour des commerçants, ravis de leur sapin.

##### REPAS DES AINES

Très bien passé ! Les conscrits ont été nombreux et efficaces.

La Bodega nous remercie de leur avoir fait confiance. Nous sommes très satisfaits de leurs prestations.

Que des retours positifs !

250 repas servis cette année.

##### DISTRIBUTION DES COLIS DES AINES

Distribution en cours.

50 colis pour les EHPADS et 77 colis pour les particuliers de plus de 80 ans.

## REORGANISATION DES SERVICES

Le contrat de Nathalie TOUSSAINT n'est pas renouvelé. Il est compensé par 2 autres contrats qui passe à 28 heures.

## TRAVAUX BATIMENT GRUEL

Les travaux ont commencé. Les plaques d'amiante ont été enlevés.

## CITY STADE

Le city stade a été livré et sera posé à compter du 26 décembre 2023.

## CME

Enfants motivés, dynamiques, avec plein d'idées (supprimer les mégots, installer des nichoirs pour les oiseaux, créer plus de lien avec les personnes âgées, organiser des olympiades entre les 2 écoles...)

## COMPOSTEURS PARTAGES

Relancer Habitat Dauphinois pour l'installation du composteur partagé.

## INITIATION AU PREMIER SECOURS

Voir si possibilité d'organiser une formation pour les habitants (+ défibrillateur)

## IMMEUBLE BRESSY – VALLOIRE LOISIRS

Valloire Loisirs a bien démarré. L'association recherche des financements et doit recruter une nouvelle personne pour l'accueil parentalité.

## COMMISSIONS DIVERSES

Une réunion de la commission urbanisme doit se réunir en janvier 2024 pour valider la modification du PLU par rapport à la zone commerciale.

Une réunion de la commission sport et associations doit se réunir en janvier 2024 pour discuter sur les projets et organisations 2024.

## PASSAGE PIETONS

Passage piétons à refaire en face du Drômois.

## OUVERTURE DE LA BOUCHERIE ET DU PRIMEUR prévue le 10 Janvier 2024

## VŒUX DU MAIRE LE 12 Janvier 2024

Mr SAMUEL Roger a fait don de ses tableaux. L'idée d'une exposition vente au profit d'une association ou CCAS a été envisagée avec lui.

Mr SAMUEL souhaite que le CCAS s'occupe de l'organisation de cette expo.

Idee avancée ce jour : proposition d'expo le 8 juillet durant « les arts de la rue »

Lieu : soit au Foyer soit à l'Atelier de Mme FINOT

Proposition de faire une estimation de prix sur les tableaux, Christiane connaît un peintre de Bougé Chambalud qui pourrait éventuellement faire des estimations, voir aussi avec Mr SAMUEL sur son estimation personnelle.

Agnes se rapproche du service culturel de la communauté commune pour des enseignements complémentaires.

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Situation de Mme : travaille en tant que AESH. Elle vit seule avec son fils de 17 ans.

La santé de Mme est fragile, hospitalisée plusieurs fois. Ses faibles revenus ne lui permettent que de régler ses factures mensuelles mais c'est rajouté des problèmes de voitures et des frais supplémentaires liés à la scolarisation de son fils.

Celui-ci suit une formation en alternance et est scolarisé dans les monts Lyonnais ce qui oblige Mme soit à payer une chambre le dimanche soir soit de l'emmener le lundi matin à 8 h ce qui entraîne un retard à son travail.

Son fils a trouvé depuis janvier un patron sur Hauterives et économise pour pouvoir acheter un scooter afin d'être autonome.

Elle n'a pu régler 2 mensualités de son assurance auto et se trouve aujourd'hui mise à demeure. L'échéance de son auto se terminera le 31 mars 2023.

Mme fait part de ses difficultés et demande si le CCAS peut l'aider à régler ses 2 échéances assurance auto soit 2 mensualités de 78.04€ chacune + frais de mise à demeure de 29.90€ soit un total 185.98€.

Le CCAS donne un avis favorable sur la prise en charge financière des 2 mensualités

Votants : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

#### QUESTIONS DIVERSES

Information : proposition d'atelier organisé par AESIO et animé par une ergothérapeute au sein de la Maison de Santé (6 ateliers le jeudi de 1h30 du jeudi 30 mars au jeudi 11 mai.)

Ces ateliers s'intitulent les Ateliers de Julie : **ateliers de sensibilisation à l'utilisation des aides techniques pour l'autonomie et la prévention des chutes à domicile**. Ils sont entièrement financés par la Conférence des financeurs de la Drôme donc **gratuits pour les participants**.

Ils sont destinés aux personnes de plus de 60 ans et/ou leurs aidants familiaux. Ces ateliers seront animés par une ergothérapeute et répartis en 6 séances d'1h30 à raison d'une par semaine. Ce sont des ateliers de prévention qui visent à donner des clés aux personnes pour vieillir sereinement à domicile en les accompagnant notamment dans la mise en place d'adaptations pouvant faciliter leur quotidien actuel et/ou futur. Nous y abordons différentes thématiques au cours desquelles les participants peuvent découvrir des astuces et aides à la vie quotidienne. L'atelier est adapté en fonction des besoins et attentes de chacun mais également en fonction des capacités de chaque participant